

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ASSEMBLÉE DU 3 MAI 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Fortierville, séance du 3 mai 2021, tenue par vidéoconférence (circonstances entourant la Covid-19), à 19h30, sous la présidence de madame Julie Pressé, mairesse, à laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Michel Fortier, Yannick Pressé, Éric Guillot, et James Kingston, tous formant quorum.

Absences : Marc Lemay et Sébastien Laplante.

Assiste également à cette séance : madame Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 7 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

RÉSOLUTION # 128-05-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

Un avis a été publié sur le site internet de la municipalité et sur Facebook et les gens ont été invités à poser leurs questions par téléphone ou par courriel, s'il y a lieu.

La présente séance est enregistrée et sera publiée sur le site internet de la municipalité.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum,

RÉSOLUTION # 129-05-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte à 19h45.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Julie Pressé, mairesse, fait la lecture de l'ordre du jour :

RÉSOLUTION # 130-05-2021

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté comme suit, et que les "affaires nouvelles" restent ouvertes.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux antérieurs
5. Comptes à payer
6. Liste des revenus
7. Dépenses à approuver
 - a) Porte pour l'aqueduc
 - b) Téléphonie IP
 - c) Conférence sur l'utilisation des composteurs domestiques
 - d) Retenue sur le contrat de déneigement 2020-2021
8. Demandes
 - a) Offre d'achat pour le terrain 616-15
 - b) Offre d'achat pour le terrain 616-16
 - c) Réduction de la limite de vitesse dans le rang St-Antoine ouest
 - d) Assurances – protection C21 et cyberrisques
 - e) Conteneur pour déchets au vestiaire
 - f) Réserve mondiale de la Biosphère du Lac St-Pierre
 - g) Proclamation de la semaine de la santé mentale
 - h) Fondation québécoise du cancer
 - i) Autorisation pour une marche pour la collecte de fonds pour les grands brûlés
9. Affaires courantes
 - a) Demande d'aide financière FRR – projet d'améliorations aux loisirs
 - b) Demande d'aide financière FRR – club de croquet
 - c) Demande d'aide financière FRR – appui au comité des résidents de la Résidence Fortierville
 - d) Distribution des barils récupérateurs d'eau de pluie
 - e) Inspection en bâtiment – nominations à titre de personne désignée
 - f) Fermeture du bureau municipal pendant les vacances d'été
10. Suivi de dossiers
 - a) Projet d'améliorations aux loisirs – achat d'un abri solaire
 - b) Nouveaux horizons – bâtiment du club de croquet
11. Règlements
 - a) Bibliothèque (avis de motion)
 - b) Compteurs d'eau (avis de motion)
 - c) Gestion contractuelle (avis de motion)
12. Comités et MRC
13. Affaires nouvelles
 - a) Taux de taxation distincts pour les producteurs forestiers reconnus
 - b) Route Pins secs
 - c) Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
 - d) Adhésion 2021 à Espace Muni
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ANTÉRIEUR

RÉSOLUTION # 131-05-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 6 avril 2021 avec dispense de lecture.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

5. COMPTES À PAYER

RÉSOLUTION # 132-05-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'accepter :

1. Les déboursés des chèques # 1202 à # 1209 pour la somme de 27 709.55 \$.
2. Les comptes à payer des dépôts directs # 501387 à # 501405 pour la somme de 43 984.02 \$.
3. Les prélèvements automatiques pour la somme de 22 753.20 \$.
4. Le total des salaires bruts pour le mois d'avril 2021 pour la somme de 15 353.14 \$.

6. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Revenus taxes municipales	9 884.59 \$
Location vestiaire	150.00 \$
Nouveaux horizons	25 000.00 \$
Subvention politique familiale	5 250.00 \$
Participation (activités)	1 000.00 \$
Bris lampadaire Marcel Jacques	884.31 \$
Location bureau poste	150.00 \$
Permis rénovations	90.00 \$
Echotier	80.00 \$
Articles municipaux (photocopies, test eau, vieux fer etc.)	162.40 \$
Total	42 651.30 \$

Le conseiller Sébastien Laplante arrive à 19h50.

7. DÉPENSES À APPROUVER

a) **Porte pour l'aqueduc**

CONSIDÉRANT QUE la porte doit être remplacée à la station de traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT la soumission reçue des Portes Landrek inc. au coût de 2 896 \$ plus les taxes, livraison incluse;

RÉSOLUTION # 133-05-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer l'achat d'une porte d'acier chez Portes Landrek inc. au coût de 3 329.68 \$ taxes incluses. Cette porte sera installée par Guillaume Laliberté au coût 75.00 \$ de l'heure. Environ 3 ou 4 heures seront nécessaires pour ce travail.

b) **Téléphonie IP**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite munir ses bâtiments de la

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

téléphonie IP;

CONSIDÉRANT QUE la téléphonie IP offre de nombreux avantages, tels que les lignes illimités, les interurbains illimités, un menu d'accueil automatisé pour gérer les appels, des applications mobiles pour favoriser le télétravail, etc.

RÉSOLUTION # 134-05-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la firme Sogetel pour l'implantation d'une solution de téléphonie IP pour les bâtiments municipaux. Les frais fixes d'installation s'élèveront à 705.68 \$ plus les taxes, alors que les frais mensuels seront établis à 321.59 \$ par mois.

c) Conférence sur l'utilisation des composteurs domestiques

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a bénéficié d'une aide financière dans le cadre du programme ACDC pour l'achat de 25 composteurs domestiques;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme, la municipalité s'est engagée à organiser une conférence gratuite pour les bénéficiaires de composteurs afin de les informer du processus;

RÉSOLUTION # 135-05-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner M. Serge Fortier pour donner une conférence web d'une durée de 60 minutes portant sur le compostage domestique au coût de 300 \$ plus les taxes.

d) Retenue sur le contrat de déneigement 2020-2021

ATTENDU QUE la saison de déneigement 2020-2021 est terminée;

ATTENDU la retenue de 5% sur le contrat de déneigement;

ATTENDU QU'aucun bris n'a été observé par l'inspecteur municipal;

RÉSOLUTION # 136-05-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la retenue à l'entrepreneur en déneigement, soit les Entreprises Jacques Beaudet.

8. DEMANDES

a) Offre d'achat pour le terrain 616-15

ATTENDU l'offre d'achat déposée par madame Christina Nadeau pour le terrain portant le numéro de lot 616-15 au montant de 5 000 \$ plus taxes le 11 mars 2021;

ATTENDU QUE madame Nadeau souhaite construire une résidence unifamiliale sur cette propriété de 1 235.4 mètres carrés;

ATTENDU la contre-offre déposée par la municipalité de Fortierville au montant de 6000 \$ plus taxes par la résolution # 105-04-2021;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ATTENDU le courriel reçu de madame Nadeau daté du 11 avril 2021 mentionnant qu'elle accepte la contre-offre de la municipalité, mais conditionnellement à ce que la date limite pour construire soit repoussée d'une année, particulièrement à cause des nombreux retards et hausses de coûts dans le domaine de la construction;

RÉSOLUTION # 137-05-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire une offre finale à madame Christina Nadeau pour le terrain # 616-15 de la rue de l'Assomption au prix de 6 000 \$ plus taxes. Les conditions suivantes devront être respectées si madame Nadeau accepte l'offre de la municipalité :

- L'acheteuse doit bâtir, sur le terrain # 616-15, une résidence en conformité au règlement d'urbanisme de la municipalité en vigueur et ce, d'ici au 31 décembre 2024. Le bâtiment, au 31 décembre 2024, devra être habitable et devra être porté au rôle d'évaluation pour être taxé par la municipalité;
- À défaut que la maison soit construite au 31 décembre 2024, la municipalité sera autorisée à imposer annuellement, par facturation au comptoir, un montant équivalent à la moyenne des taxes des bâtiments de la rue de l'Assomption. La somme due portera intérêt au taux des taxes foncières impayées après 30 jours où le montant sera dû. S'il y a vente de la propriété, la clause de compensation annuelle se verra reconduite tant que la construction ne sera pas terminée;
- En cas de vente de la propriété, le délai prescrit pour bâtir est toujours valide et se poursuit. Par exemple, si le lot 616-15 est vendu un (1) an après l'acquisition, le nouveau propriétaire disposera seulement du délai restant (soit le 31 décembre 2024 maximum) pour y construire sa résidence;
- Le montant de la vente du terrain inclut tous les frais relatifs à l'installation des services de l'eau, des égouts et du pluvial. Aucuns frais supplémentaires ne seront chargés pour le développement de la future rue;
- Les frais relatifs à l'acte notarié ainsi que le choix du notaire sont sous la responsabilité de l'acheteuse;
- Madame Julie Pressé, mairesse, et madame Annie Jacques, directrice générale, sont mandatées pour la signature de tous les documents relatifs à la vente de cette propriété.

b) Offre d'achat terrain 616-16

ATTENDU l'offre d'achat déposée par madame Caroline Cliche et monsieur Gaétan Nault pour le terrain portant le numéro de lot 616-16 au montant de 6 000 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE madame Cliche et monsieur Nault souhaitent construire une résidence unifamiliale sur cette propriété de 1 130 mètres carrés;

RÉSOLUTION # 138-05-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

des conseillers présents d'accepter l'offre d'achat de madame Caroline Cliche et de monsieur Gaétan Nault pour le terrain # 616-16 de la rue de l'Assomption au prix de 6 000 \$ plus taxes. Les conditions suivantes devront être respectées :

- Les acheteurs doivent bâtir, sur le terrain # 616-16, une résidence en conformité au règlement d'urbanisme de la municipalité en vigueur et ce, d'ici au 31 décembre 2024. Le bâtiment, au 31 décembre 2024, devra être habitable et devra être porté au rôle d'évaluation pour être taxé par la municipalité;
- À défaut que la maison soit construite au 31 décembre 2024, la municipalité sera autorisée à imposer annuellement, par facturation au comptoir, un montant équivalent à la moyenne des taxes des bâtiments de la rue de l'Assomption. La somme due portera intérêt au taux des taxes foncières impayées après 30 jours où le montant sera dû. S'il y a vente de la propriété, la clause de compensation annuelle se verra reconduite tant que la construction ne sera pas terminée;
- En cas de vente de la propriété, le délai prescrit pour bâtir est toujours valide et se poursuit. Par exemple, si le lot 616-16 est vendu un (1) an après l'acquisition, le nouveau propriétaire disposera seulement du délai restant (soit le 31 décembre 2024 maximum) pour y construire sa résidence;
- Le montant de la vente du terrain inclut tous les frais relatifs à l'installation des services de l'eau, des égouts et du pluvial. Aucuns frais supplémentaires ne seront chargés pour le développement de la future rue;
- Les frais relatifs à l'acte notarié ainsi que le choix du notaire sont sous la responsabilité de l'acheteuse;
- Madame Julie Pressé, mairesse, et madame Annie Jacques, directrice générale, sont mandatées pour la signature de tous les documents relatifs à la vente de cette propriété.

c) Réduction de la limite de vitesse dans le rang St-Antoine ouest

CONSIDÉRANT QU'une demande avait été reçue au conseil pour réduire la vitesse à 50 km/h dans la portion du rang St-Antoine ouest entre la route 265 et l'avenue du Foyer;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens et cyclistes utilisent cette portion de la route;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec n'approuve pas cette démarche, car réduire la vitesse dans une route de cette configuration enverrait un « faux message » aux usagers de la route;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ recommande plutôt de mettre en place des mesures de sensibilisation pour faire réduire la vitesse, plutôt que de diminuer la limite de vitesse permise;

RÉSOLUTION # 139-05-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre en place les mesures suivantes pour réduire la vitesse des usagers de la route dans la portion du rang St-Antoine ouest entre la route 265 et l'avenue du Foyer :

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

- Installation de signalisation ayant pour but d'avertir les usagers que la chaussée est partagée entre les véhicules, les piétons et les cyclistes.

d) Assurances – protection C21 et cyberrisques

Reporté.

e) Conteneur pour déchets au vestiaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un conteneur de 6 verges qui servaient auparavant pour la collecte de résidus verts;

CONSIDÉRANT QU'avec l'arrivée de la collecte porte-à-porte avec le bac brun, ce conteneur ne sera plus utilisé pour les résidus verts;

CONSIDÉRANT QUE le Vestiaire génère une grande quantité de déchets hebdomadairement;

RÉSOLUTION # 140-05-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre à la disposition du Centre d'action bénévole pour le Vestiaire le conteneur de 6 verges appartenant à la municipalité. Ce conteneur demeurera la propriété de la municipalité, mais sera prêté gratuitement au CAB pour une période indéterminée.

f) Réserve mondiale de la Biosphère du Lac St-Pierre

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité de la Réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre a cessé ces opérations et a cédé au Comité ZIP du lac Saint-Pierre la gestion de la Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE le Comité ZIP du lac St-Pierre sollicite la municipalité à devenir partenaire politique et financier pour la réalisation de leur mandat;

RÉSOLUTION # 141-05-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas adhérer à la demande.

g) Proclamation de la Semaine de la santé mentale 2021

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

RÉSOLUTION # 142-05-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Fortierville proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

h) Fondation québécoise du cancer

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation québécoise du cancer pour appuyer la campagne corporative 2021 de la Fondation afin de les aider à maintenir et à bonifier la programme tant virtuelle qu'en présentiel;

RÉSOLUTION # 143-05-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas adhérer à cette demande

i) Autorisation pour une marche pour la collecte de fonds pour les grands brûlés

CONSIDÉRANT QUE le SSIRMRCB organise une marche pour une collecte de fonds pour la Fondation des Grands Brûlés, les 29-30 mai ou au plus tard le 6 juin 2021 si les conditions le permettent;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville autorise la tenue de cette activité sur ses rues/routes;

CONSIDÉRANT QUE l'activité se déroulera sur 2 jours;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers seront accompagnés d'un camion avec gyrophares pour leur protection et leur visibilité;

RÉSOLUTION # 144-05-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Fortierville autorise la tenue de l'activité de marche pour la collecte de fond pour la Fondation des Grands Brûlés qui sera faite par les pompiers du SSIRMRCB sur ses rue/routes. Le conseil désire verser un montant de 100 \$ dans le cadre de cet événement.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

9. AFFAIRES COURANTES

a) **Demande d'aide financière FRR – projet d'améliorations aux loisirs**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière faite par la municipalité de Fortierville dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fortierville appuie le projet « Améliorations aux loisirs » qui consiste à l'installation d'un module de jeux grimpeurs pour les 5-12 ans, d'un abri solaire et de modules pour les planches à roulettes;

RÉSOLUTION # 145-05-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et accepté à l'unanimité des conseillers présents :

1. **PARTICIPATION** : La municipalité de Fortierville participe au projet concernant « les améliorations aux loisirs » pour la somme de 8 614.84 \$.
2. **FONDS** : La municipalité appuie le projet mentionné ci-haut et consent à ce que la MRC de Bécancour y affecte, à même le Fonds Régions et ruralité, un montant de 13 000 \$ provenant de l'enveloppe «initiative municipale».
3. **SIGNATURE** : Le conseil municipal autorise la directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

b) **Demande d'aide financière FRR – club de croquet**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière faite par la municipalité de Fortierville dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fortierville appuie le projet « Améliorations au Club de croquet » qui consiste à la réfection de la toiture, le remplacement des portes et des fenêtres, l'installation d'une thermopompe et la modification de l'entrée et de la salle de bain pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite;

RÉSOLUTION # 146-05-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et accepté à l'unanimité des conseillers présents :

1. **PARTICIPATION** : La municipalité de Fortierville participe au projet concernant « les améliorations au Club de croquet » pour la somme de 10 382.66 \$.
2. **FONDS** : La municipalité appuie le projet mentionné ci-haut et consent à ce que la MRC de Bécancour y affecte, à même le Fonds Régions et ruralité, un montant de 7 000 \$ provenant de l'enveloppe «initiative municipale».

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

3. **SIGNATURE** : Le conseil municipal autorise la directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à ce que prescrit la présente résolution.

c) **Demande d'aide financière FRR – cour extérieure à la Résidence Fortierville**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière déposée par la Corporation des bénévoles de la Résidence Fortierville relativement au projet « Une cour extérieure pour les résidents et leur famille » qui consiste à l'aménagement d'une plateforme de béton pour permettre aux résidents en fauteuils roulants de circuler librement et de s'y réunir avec leur famille;

CONSIDÉRANT QU'une deuxième phase du projet aura lieu en 2022, consistant en l'aménagement paysager (fleurs et jardinage), l'installation d'une clôture de verre et l'achat de mobilier pour personnes à mobilité réduite;

RÉSOLUTION # 147-05-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et accepté à l'unanimité des conseillers présents :

1. **APPUI** : Le conseil municipal de Fortierville appuie la Corporation des bénévoles de la Résidence Fortierville qui participe au projet concernant « la cour extérieure de la Résidence Fortierville » pour la somme de 2 608.56 \$.
2. **FONDS** : La municipalité appuie le projet mentionné ci-haut et consent à ce que la MRC de Bécancour y affecte, à même le Fonds Régions et ruralité, un montant de 5 000 \$ provenant de l'enveloppe «initiative municipale».

d) **Distribution des barils récupérateurs d'eau de pluie**

ATTENDU QUE la municipalité, en collaboration avec la MRC de Lotbinière, a fait l'acquisition de 20 barils récupérateurs d'eau de pluie;

ATTENDU QUE le conseil souhaite les offrir à la population;

RÉSOLUTION # 148-05-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

- Défrayer à la MRC de Lotbinière les coûts d'acquisition des barils d'eau de pluie (57 \$ chacun + 30 \$ de frais de transport + les taxes applicables);
- D'offrir les barils récupérateurs d'eau de pluie aux citoyens de Fortierville au coût de 30 \$ chacun.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

e) Inspection en bâtiment – nominations à titre de personne désignée

CONSIDÉRANT QUE la MRC a mis en place un service d'inspection régional;

CONSIDÉRANT QUE neuf municipalités locales sont membres du service;

CONSIDÉRANT QUE conformément au protocole d'entente, la Municipalité nomme une personne physique pour agir comme fonctionnaire désigné;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche, à la MRC, visant à engager un inspecteur en bâtiment est terminé;

RÉSOLUTION # 149-05-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sébastien Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Amélia Croteau à titre de fonctionnaire désigné pour l'émission des permis, responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme, de celle relative à l'environnement ainsi que du chapitre 3 (nuisances) du règlement général harmonisé.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de nommer Mme Amélia Croteau à titre de personne désignée pour tenter de régler les mésententes conformément à l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales.

Elle sera aussi responsable de l'émission des constats d'infraction, s'il y a lieu, relativement à tous ces règlements.

f) Fermeture du bureau municipal pendant les vacances d'été

CONSIDÉRANT QUE les vacances de la construction auront lieu du 18 juillet au 31 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite fermer le bureau municipal pendant cette période;

RÉSOLUTION # 150-05-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bureau municipal soit fermé pendant les vacances de la construction.

10. SUIVI DE DOSSIERS

a) Projet d'améliorations aux loisirs – achat d'un abri solaire

ATTENDU QUE le conseil souhaite faire l'acquisition d'un abri à installer à proximité du parc de jeux aux loisirs, afin de procurer de l'ombre aux enfants du camp de jour et aux parents qui surveillent leurs enfants au parc;

RÉSOLUTION # 151-05-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

conseillers présents de procéder à l'achat d'un abri Pyramid chez Simexco au coût de 6 929.96 \$ plus les taxes. Cet abri mesurera 20' x 20' x 8' de hauteur. Les couleurs choisies sont rouge (acier) et jaune (toile).

b) Nouveaux horizons – bâtiment du club de croquet

ATTENDU l'aide financière reçue du programme Nouveaux horizons pour aînés afin d'améliorer le bâtiment du Club de croquet;

ATTENDU les soumissions reçus pour la réalisation des travaux (installation des portes et fenêtres, réfection de la toiture en tôle) :

Construction Christian Demers 23 699 \$ plus taxes
Guillaume Laliberté 21 550 \$ plus taxes

RÉSOLUTION # 152-05-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur James Kingston et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

- Désigner Guillaume Laliberté pour la réalisation des travaux (installation des portes et fenêtres, réfection de la toiture en tôle) au coût de 21 550 \$ plus les taxes;
- Procéder à l'achat de 7 fenêtres et de 2 portes chez Portes et fenêtres P.E. Pérusse inc. au coût de 5 271 \$ plus les taxes;
- Désigner Aubin Pélissier pour l'achat et l'installation d'une thermopompe au coût de 4 550 \$ plus taxes;
- Désigner Groupe Castonguay pour remplacer l'éclairage existant par de l'éclairage au DEL au coût de 1 220.50 \$ plus taxes;
- D'acheter un réfrigérateur chez Home Dépôt au coût de 685 \$ plus les taxes;
- D'acheter une hotte four micro-ondes chez Corbeil au coût de 409.98 \$ plus les taxes;

11. **RÈGLEMENTS**

a) **Bibliothèque (avis de motion)**

Le conseiller Yannick Pressé donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption un règlement sur la bibliothèque.

Monsieur le conseiller Yannick Pressé présente et dépose un projet de sur la bibliothèque.

b) **Compteurs d'eau (avis de motion)**

Le conseiller Yannick Pressé donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption un règlement sur les compteurs d'eau.

Monsieur le conseiller Yannick Pressé présente et dépose un projet de règlement sur les compteurs d'eau.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

c) Gestion contractuelle (avis de motion)

Le conseiller Yannick Pressé donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption un règlement sur la gestion contractuelle.

Monsieur le conseiller Yannick Pressé présente et dépose un projet de règlement sur la gestion contractuelle.

12. COMITÉS ET MRC

Aucun point.

13. AFFAIRES NOUVELLES

a) Taux de taxation distincts pour les producteurs forestiers reconnus

Considérant que l'Assemblée nationale du Québec a adopté en mars 2020 la *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles* (2020, c.7);

Considérant que cette *Loi* modifie notamment la *Loi sur la fiscalité municipale* pour y inscrire une nouvelle catégorie d'immeubles forestiers;

Considérant que cette *Loi* regroupe les propriétés forestières de 4 hectares et plus, dont la gestion est encadrée par un plan d'aménagement forestier rédigé par un ingénieur forestier et dont le propriétaire est enregistré comme producteur forestier auprès du ministère des Forêts, de la faune et des Parcs (MFFP);

Considérant que cette *Loi* permet aux municipalités de moduler le taux de taxation des boisés de leur territoire à l'intérieur d'une fourchette de 66 à 100 % du taux de base;

Considérant que cette mesure vise à encourager la mise en valeur des forêts privées et comporte également d'autres avantages pour promouvoir la mise en valeur des forêts privées :

- ✓ favoriser l'encadrement professionnel de la gestion des boisés privés afin d'assurer le respect des règlements et des saines pratiques d'intervention en forêt;
- ✓ encourager les producteurs forestiers à réaliser plus d'investissements sylvicoles;
- ✓ soutenir une occupation dynamique du territoire en misant sur les retombées économiques liées aux activités forestières;
- ✓ accélérer le déclenchement de la mesure de remboursement de taxes foncières;
- ✓ améliorer la rentabilité des travaux forestiers.

Considérant que cette mesure entrera progressivement en vigueur en 2021, 2022 et 2023 selon les municipalités;

Considérant que dans le cadre du Plan d'action sur la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois 2021-2024, une action est mise en place par le MFFP ayant comme objectif que 100 municipalités à l'échelle du Québec appliquent cette mesure, d'ici 2024;

Considérant la position de l'Agence Forestière des Bois-Francs

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

relativement à cette mesure découlant du peu de motivation de la part des municipalités à mettre en application cette mesure, car elles devront transférer ces réductions de taxes vers d'autres citoyens de leur communauté afin d'équilibrer leur budget;

Considérant que l'Agence Forestière des Bois-Francs et ses partenaires croient que les municipalités doivent dénoncer cette situation dans laquelle l'application de cette nouvelle *Loi* en place;

RÉSOLUTION # 153-05-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sébastien Laplante et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Fortierville déclare qu'elle dénonce cette mesure mise en place par l'Assemblée nationale, car il s'agit en fait d'une orientation gouvernementale dont l'application a été transmise aux municipalités.

L'extrait de la présente résolution sera transmis auprès de la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'auprès de l'Union des producteurs agricoles du Centre-du-Québec.

b) Route Pins Secs

La directrice générale informe le conseil que la demande déposée dans le programme d'aide à la voirie locale AIRRL a été jugée non recevable, considérant que seules les routes de priorités 1 et 2 sont admissibles. La route Pins secs est classée priorité 3.

c) Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

RÉSOLUTION # 154-05-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

d) Adhésion 2021 à Espace Muni

RÉSOLUTION # 155-05-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sébastien Laplante et accepté à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion à Espace Muni pour l'année 2021 au coût de 90.83 \$ taxes incluses.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

RÉSOLUTION # 156-05-2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h17.

Julie Pressé, mairesse

Annie Jacques, d.g. et secr.trés.

« Je, Julie Pressé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal* ».